



**Bruxelles, le 7 juillet 2015  
(OR. fr)**

**10547/15**

**COPS 206  
CFSP/PESC 333  
CIVCOM 122  
CSDP/PSDC 396  
RELEX 545  
JAI 523  
PSC DEC 40  
MOG 50  
EUBAM RAFAH 10**

**NOTE POINT "I"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)
Objet:	Décision du Comité Politique et de Sécurité portant nomination du chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) (EU BAM Rafah/1/2015) - Autorisation de publication au Journal Officiel

---

1. Le 7 juillet 2015, conformément à l'action commune 2005/889/PESC du Conseil du 12 décembre 2005 établissant une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah)<sup>1</sup>, le Comité politique et de sécurité a adopté la décision suivante:
  - Décision du Comité Politique et de Sécurité portant nomination du chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) (EU BAM Rafah/1/2015), dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 9524/15 COPS 166 CFSP/PESC 209 CIVCOM 104 CSDP/PSDC 316 RELEX 448 JAI 415 PSC DEC 29 MOG 28 EUBAM RAFAH 7.

---

<sup>1</sup> JO L 327 du 14.12.2005, p. 28.

2. Conformément à l'article 19, paragraphe 7, point g, du règlement intérieur du Conseil, il est suggéré que le Comité des représentants permanents décide que la décision du COPS citée en objet soit publiée dans la partie 'Actes non législatifs' du Journal officiel.
-